

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DES HAUTS-DE-FRANCE

AVIS n°2024-ESP-29

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Demandeur	Mairie de Beauvais
Références Onagre	Nom du projet : 60 -Beauvais : récolte samares orme lisse
	Numéro du projet : 2023-05-34x-00623
	Numéro de la demande : 2023-00623-052-002

MOTIVATION ou CONDITIONS

Contexte de la demande :

La demande de dérogation concerne la récolte et la mise en culture de samares d'Orme lisse (*Ulmus laevis*) par la Ville de Beauvais/Communauté d'agglomération du Beauvaisis dans le cadre d'une mesure de régularisation à la dérogation pour la destruction d'habitat d'espèces protégées.

La mesure vise trois objectifs complémentaires :

- Restaurer des ripisylves fonctionnelles,
- Contribuer à redéployer localement une population viable sur le long terme d'Orme lisse, espèce protégée par la réglementation,
- Favoriser la Thécla de l'Orme, papillon d'intérêt patrimonial dont la chenille est inféodée à l'Orme pour son développement.

Le protocole propose une récolte de 150 samares afin de les mettre en culture dans les serres de la ville de Beauvais et de ré-implanter 120 plants sur trois sites :

- Une plantation de 50 pieds d'Orme lisse sur le marais du Moulin de la Fos.
- Une plantation de 60 pieds d'Orme lisse sur le marais du le Marais Saint-Just.
- Une plantation de 10 pieds d'Orme lisse au « Pré des voleurs ».

Avis du CSRPN :

Cette mesure est de nature à restaurer des ripisylves intéressantes en vallée du Thérain aux alentours de Beauvais. Par ailleurs elle aura pour intérêt de renforcer la population actuellement très faible d'Orme lisse et d'envisager ensuite une restauration de la fonctionnalité naturelle de la population de cet arbre d'intérêt patrimonial et fonctionnel. **A ce titre j'émet un avis très favorable et sans réserve à la mise en œuvre de cette mesure.** Afin de maximiser les chances de réussite de l'opération, plusieurs recommandations sont énoncées ci-dessous.

Recommandations sur le phasage et le nombre de plants prévus :

L'instruction du dossier ayant été mené au cours de la période de dissémination des semences d'Orme lisse, il est probable qu'un report à l'année 2025 soit nécessaire pour mener à bien l'opération de récolte et de mise en culture. En effet, la période de dissémination des samares est terminée fin mai et la qualité des éventuelles semences récoltées au sol, notamment du fait du printemps pluvieux, risque de compromettre les chances de succès de l'opération.

Par ailleurs, dans le protocole proposé, il est indiqué une implantation sur site à l'issue d'1 an et demi après récolte et mise en culture. Ce phasage méritera d'être consolidé en fonction de la croissance effective des plants d'Orme lisse. En effet, il conviendra de n'implanter les plants obtenus en culture ex situ que dans la mesure où ils seront suffisamment haut et d'un diamètre suffisant pour résister à la concurrence des herbacées. Il est préconisé d'attendre une hauteur de 80 cm/ 1 m minimum et un diamètre d'au moins 1,5 cm pour ré-implanter les arbres.

Enfin, la récolte de samares pourra sans aucun problème être de plus de 150. En effet, d'une part, par expérience, il est difficile de compter in situ le nombre de semences récoltées et d'autre part le prélèvement d'un nombre plus important (pouvant aller jusqu'à 1 000 sans problème) n'aura aucun impact sur le recrutement local (puisque les individus sont isolés et ne développent pas de populations spontanées naturellement actuellement) et cela permettra de disposer d'une unité de conservation plus importante dès le départ : il convient généralement

de compter une perte lors de la mise en culture des samares (indiquée à 80 % dans le dossier mais pouvant être de l'ordre de 50 % du fait de l'isolement des pieds sur lesquels les prélèvements seront réalisés et de leur éventuel problèmes de dérive génétique). Ainsi une mise en culture initiale de 250 à 300 samares serait adaptée pour permettre une implantation effective de 120 individus.

Plus précisément sur le protocole, le CBN de Bailleul a travaillé dans les années 2018-2020 avec l'ONF et le Lycée agricole de Ribécourt-Dreslincourt (Oise), à la récolte, mise en culture et ré-implantation de 2 000 individus d'Orme lisse. Ces arbres étant destinés au reboisement de parcelles restituées suites aux droits de préemption de surfaces nécessaires au creusement du canal Nord/Seine. En particulier, le Lycée agricole de Ribécourt-Dreslincourt, en la personne de Monsieur Rémy Lemonnier, technicien supérieur en productions horticoles, a acquis une certaine expérience dans la conduite de la culture de cette espèce. J'invite donc les personnes de la CAB de se rapprocher du Lycée afin de bénéficier de cette expérience.

En particulier les points suivants ont été mis en évidence dans le processus de culture (données bibliographiques et retour d'expérience) :

Une étude, réalisée en Turquie (Seed germination of three Ulmus species from Turkey as influenced by temperature and light) sur la germination des graines d'orme, montre que le taux de germination est principalement influencé par l'alternance des températures allant de 20 à 30°C (soit un taux de 97.4% contre 93.7% en restant à 20°C).

La conduite du jeune plant de la levée à l'empotage : rapidement après levée des semis, les plantules ont présenté des symptômes de carence, le substrat de multiplication utilisé étant relativement pauvre. Une fertilisation liquide a été appliquée sur les jeunes plants en arrosage à l'aide d'un engrais complet de type 8.10.34+2% de MgO à raison de 0,25g / litre. Cette fertilisation a été apportée 4 fois jusqu'à la date d'empotage. A la date d'empotages les plants les plus grands ont atteints une taille d'environ 17 cm.

L'empotage : cette opération a été réalisée en 2 temps :

Remplissage des contenants à la machine afin d'obtenir un volume homogène. Le substrat pépinière utilisé est à base de tourbe noire et blonde le pH est de 5,3 de marque BRIL type 7. Celui a été enrichi à l'aide d'un OSMOCOTE type 8/9 mois de formule 11;10;19 +2% deMgO+TE . Le premier lot a été empoté après le plaçage des pots sur tablette à touche-touche le 18 juin. Le 2ème lot a été empoté dans les mêmes conditions.

Rapidement les jeunes plants se sont développés pour atteindre des hauteurs comprises entre 60 et 80 cm voir 1mètre suivant les provenances.

En fait les conditions de culture sous abri ont favorisé l'étiollement des plants. Les tiges trop grêles ont donc nécessité un tuteurage vers la mi-août. Rapidement les arbres ont été sortis en plein air et distancés dans des grilles pépinières. La densité est alors de 12 plants / m².

L'arrosage de la culture durant l'été et l'automne a été assuré grâce à une rampe oscillante. Aucune fertilisation n'a été appliquée sous forme liquide car l'engrais ajouté à l'empotage a suffi.

En fin d'été l'arrosage n'a pas été efficace compte tenu du développement foliaire des baliveaux dont la hauteur atteignait 1,20 m à 1,40 m. De ce fait les arbres du centre des planches de culture ont légèrement souffert. A l'automne tous les clones ont atteints environ la même hauteur quel que soit la provenance.

Les conclusions sur cette culture : les jeunes plants auraient dû être tuteurés et mis en extérieur plus tôt dès l'observation de l'étiollement ou de la colonisation de la motte par les racines (signe de reprise des jeunes plants). Les jeunes arbres auraient gagné en circonférence mais perdus un peu de hauteur ce qui aurait permis d'obtenir des sujets de meilleure qualité encore. La fertilisation serait peut-être à revoir vis-à-vis de l'équilibre.

AVIS : **Favorable [X]** Favorable sous conditions [] Défavorable [] Tacite []

Fait le 30/05/2024 à Amiens

L'Expert délégué



Jean-Christophe HAUGUEL